

GROUPE DE TRAVAIL DE L'OCDE SUR LES PME ET L'ENTREPRENEURIAT (GTPMEE)



RÉUNION À HAUT NIVEAU « BOLOGNE + 10 » DU GTPMEE

SUR

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE MONDIALE ET LA VOIE À SUIVRE
POUR CRÉER DES EMPLOIS ET SOUTENIR LA CROISSANCE



**Résumé de la présidence :
Annexe Technique**

Note du Secrétariat de l'OCDE et du Gouvernement français

Ce document s'inspire des contributions des participants à la Réunion à haut niveau « Bologne + 10 » et de celles des Délégués du Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat et du Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat de l'OCDE.

Il s'agit de la déclaration du Président de la réunion, M. Frédéric Lefèbre, Secrétaire d'État pour le commerce, l'artisanat, les petites et moyennes entreprises (PME), le tourisme, les services, les professions libérales et la consommation. Un projet préliminaire a bénéficié des commentaires et des apports des délégués du Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat et du Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat de l'OCDE.

ANNEXE TECHNIQUE

I. Les PME innovantes et l'entrepreneuriat au service de la création d'emplois et de la croissance

Les participants ont souligné que des conditions d'ensemble favorables et un environnement économique de bonne qualité constituaient des préalables à un conséquent volume de création d'emplois par les PME et les entrepreneurs. En leur absence, les politiques et programmes de soutien ciblés resteront sans effet. À cet égard, la stabilité macroéconomique joue un rôle essentiel et les établissements financiers doivent être bien surveillés et suffisamment dotés en capital propre, et ils doivent avoir la volonté et la capacité de mobiliser l'épargne et d'allouer des crédits à des fins productives.

En ce qui concerne plus particulièrement les petites entreprises :

- i. Il reste beaucoup à faire pour rationaliser et simplifier les formalités et la réglementation – en créant par exemple des guichets uniques – relatives à la création d'entreprise et aux obligations administratives des PME existantes. Bien qu'il soit devenu plus facile dans de nombreux pays de créer une entreprise, de sérieux obstacles à la croissance des entreprises doivent encore être traités.
- ii. Les régimes fiscaux et de sécurité sociale peuvent être simplifiés pour alléger les démarches obligatoires et s'assurer que les PME ne sont pas pénalisées par leur incapacité à exploiter d'efficaces stratégies fiscales dont les grandes entreprises profitent souvent.

Les débats ont porté pour l'essentiel sur quatre grands thèmes : le rôle des entreprises à forte croissance ; la participation des PME à des pôles et à des chaînes de valeur mondiales ; l'usage innovant qu'elles font des actifs intellectuels et l'importance que revêt l'amélioration de la culture entrepreneuriale.

Par ailleurs, les participants ont souligné l'importance des entreprises innovantes à fort potentiel pour la croissance et la création d'emplois. Si ces entreprises ne forment qu'un petit sous-ensemble du secteur des PME, elles représentent une grande part de la croissance et de la création d'emplois. Pour stimuler la croissance de ces entreprises, il convient de prévoir des politiques spéciales de stimulation et d'accès au capital-investissement et notamment aux différentes formes de capital-risque. Les participants ont débattu des bonnes pratiques existant dans ce domaine, y compris le soutien aux investisseurs providentiels.

Les PME étant généralement sous-représentées dans l'économie internationale, les participants se sont penchés sur les moyens d'atténuer les obstacles à leur participation et de les aider à profiter davantage des opportunités que l'économie mondialisée peut leur offrir. Différentes approches politiques ont été proposées comme :

- i. Le recensement des possibilités de collaboration et de vente à l'étranger.
- ii. La participation des PME aux programmes internationaux de recherche collaborative – notamment lorsqu'ils sont financés par la puissance publique.
- iii. La participation des PME aux chaînes de valeur mondiales et aux pôles locaux qui peuvent offrir un accès indirect aux marchés d'exportation et à des sources technologiques évolutives.
- iv. Un soutien financier ciblé sous la forme de crédits à l'exportation et d'instruments de trésorerie.

Toutefois, dans un contexte d'endettement accru et de moindre aisance budgétaire, les participants ont débattu de la nécessité de réduire les coûts et de renforcer l'efficacité des mesures de soutien.

De plus, l'amélioration de la gestion et des systèmes de valorisation des actifs intellectuels peut contribuer de manière décisive au renforcement de la croissance et de la compétitivité des PME. Parmi les politiques d'approche suggérées figurent la création de tribunaux spécialisés dans les affaires de propriété intellectuelle; le recours à l'arbitrage; un système d'accès local aux procédures de brevetage; des structures de redevances qui découragent les dépôts de brevets en nombre excessif et améliorent la qualité des brevets. Les participants se sont également déclarés largement favorables à la création d'un marché des services professionnels de conseil qui permettrait de guider les PME dans la gestion de leurs actifs intellectuels.

Enfin, les participants ont souligné que la réussite des efforts entrepreneuriaux dépendait, en fin de compte, des compétences et du savoir-faire de ceux qui les déploient. Pour combler les lacunes de ces entrepreneurs, des actions certainement efficaces consisteraient à mieux former les entrepreneurs en proposant des programmes qui mettraient l'accent sur les compétences stratégiques et intégreraient l'expérience pratique par des méthodes interactives ; de plus, elles permettraient de mieux sensibiliser à l'entrepreneuriat et renforceraient la culture entrepreneuriale.

II. Améliorer le financement des PME et des entrepreneurs

Les participants ont prévenu que si l'environnement économique était aujourd'hui meilleur, il restait à restaurer une plus grande stabilité des marchés des capitaux :

- Les banques centrales de nombreux pays fournissent au système bancaire un soutien monétaire inhabituel destiné à atténuer les tensions¹.

¹ On citera les taux d'intérêt à court terme proches de zéro, l'apport de réserves excédentaires au système bancaire et l'achat par les banques centrales d'actifs financiers inusités.

- Les PME ont été très nombreuses à subir un préjudice financier.
- La chute des prix de l'immobilier a entamé la valeur des biens de garantie.
- Le financement des sociétés à forte croissance par du capital-risque reste ardu.

Reflétant la diversité des situations dans les différents pays, les participants ont affiché des positions contrastées quant à l'opportunité de mettre progressivement fin aux mesures de soutien temporaires qui ont permis aux PME d'accéder aux financements au plus fort de la crise. Ils ont également noté que le nouveau dispositif « Bâle III » proposé était susceptible d'influer sur l'obtention de prêts par les PME, et qu'il fallait en tenir compte dans l'action publique. L'importance de réduire les délais de paiement aux PME (notamment dans les contrats publics) a été notée comme un moyen efficace de répondre aux problèmes de liquidité rencontrés par certains PME.

L'accès des PME aux financements va probablement rester problématique même lorsque la reprise sera solidement établie. Pensant à l'après-crise, les participants ont examiné les types de soutien qui pourraient être appropriés après le retrait des mesures d'urgence. Certaines mesures anticrise (par exemple les garanties d'emprunt, les prêts directs de l'état et la facilitation des exportations) ont eu pour effet de transférer vers le secteur public une part des risques auparavant supportés par le marché. La plupart des participants à la Réunion de haut niveau ont estimé que ce transfert devrait être temporaire. Ce sont les banques et les PME elles-mêmes qui devraient supporter une part plus large des risques dans le cadre des dispositifs de soutien qui resteront en place de manière permanente.

Bien que de nombreuses PME soient favorables à un soutien prenant la forme de prêts directs du secteur public, surtout pour l'investissement à long terme, la plupart des participants ont estimé qu'il était souhaitable de proposer aussi d'autres formes d'appui afin d'équilibrer le partage des risques et de renforcer les structures capitalistiques particulièrement pour les entreprises innovantes et à forte croissance. Les délégations se sont déclarées en faveur des systèmes de garanties ; des partenariats public-privé et de l'utilisation d'instruments financiers en quasi-fonds propres bien réglementés, tels que les obligations convertibles.

Pour les entreprises de taille moyenne, la situation s'est généralement rétablie plus rapidement que pour les petites entreprises, et certains participants ont considéré que le retrait du soutien aux petites entreprises devrait être plus progressif que pour les entreprises moyennes. D'autres ont jugé qu'il pourrait être utile de maintenir certains mécanismes anticrise, tels que la médiation du crédit², en particulier pour les petites entreprises.

² La médiation du crédit est une technique qui a été introduite en France en novembre 2008 et en Belgique en février 2009 (puis en Allemagne et en Espagne). Ce mécanisme prévoit que les PME dont le dossier a été rejeté par les banques peuvent faire appel de cette décision auprès d'un comité de médiation qui représente l'État, les associations professionnelles et les banques. Le

Une autre suggestion bien accueillie consisterait à permettre aux sociétés de garantie mutuelle, très utilisées par les petites entreprises de certains pays, de jouer un rôle plus actif à l'avenir.

D'autre part, en partie pour réduire leur vulnérabilité face aux influences des marchés internationaux, les marchés émergents ont eu tendance à décourager l'innovation financière au profit de techniques de gestion des risques plus classiques. Mais il en résulte l'obligation fréquente pour les PME de recourir à l'autofinancement et aux marchés informels. Il faut trouver un équilibre entre l'application de normes strictes de gestion des risques et un degré accru d'expérimentation financière dans les activités de crédit aux PME menées par des établissements financiers locaux.

III. Promouvoir une « croissance verte »

La dernière session de la réunion a été consacrée à l'importance croissante que revêtent les questions de « croissance verte » – ou de viabilité à long terme – pour les PME et les sociétés « start-up ». La transition des PME vers des pratiques soutenables est l'un des maillons critiques d'une transition à plus grande échelle vers une croissance verte.

L'identification et la mise en œuvre de nouvelles solutions vertes - éco-innovation et industries vertes – ont été soulignées ainsi que la dimension PME dans la « Stratégie pour une croissance verte » que l'OCDE élabore actuellement en vue de la Réunion du Conseil au niveau des Ministres de mai 2011.

Un large accord s'est dégagé sur le fait qu'une étape importante consisterait à mieux sensibiliser les PME et les entrepreneurs aux conséquences de la transition vers une économie plus verte. Pour y parvenir, il convient de développer les réseaux de savoir et de formation qui faciliteront l'adaptation des PME au niveau des fonctions de production aux exigences de l'économie plus verte, mais aussi l'exploitation optimisée des opportunités de marché que cette transition leur offrira.

Il est nécessaire d'adopter une réglementation cohérente et claire qui émettra des signaux stables et prévisibles à l'intention du marché. Les compétences dans ce domaine seront à développer et à adapter à ce nouvel environnement. Dès lors il faudra mieux diffuser les systèmes de gestion environnementale et améliorer l'accès aux marchés publics attribués sur appels d'offres.

Pour tirer un maximum d'avantages du potentiel d'éco-innovation, les mesures adoptées devront encourager des changements importants qui vont au-delà du progrès incrémental et faire naître de nouveaux partenariats parmi les entreprises phares, les PME, les collectivités locales, les universités, les organisations de recherche du secteur public, et les organismes de formation professionnelle. Il conviendra de cibler et de promouvoir les activités vertes et de soutenir la formation professionnelle et le financement.

médiateur cherche à améliorer les flux de communication et d'information entre les PME et les banques.

Liste des Chefs de Délégations

Présidence de la Réunion à haut niveau « Bologne + 10 »

**M. Frédéric LEFEBVRE
(France)**

Secrétaire d'État pour le commerce, l'artisanat, les petites et moyennes entreprises (PME), le tourisme, les services, les professions libérales et la consommation

Chefs de Délégations

Allemagne

Dr. Eckhard FRANZ

*Directeur général, Chef de la Direction générale des politiques pour les petites et moyennes entreprises (PME)
Ministère fédéral pour l'économie et la technologie (BMW)*

Australie

Mr. Richard SNABEL

*Directeur général
Division de l'industrie et des politiques pour les petites et moyennes entreprises (PME)
Département de l'innovation, de l'industrie, de la science et de la recherche*

Autriche

Mr. Herbert PREGLAU

*Directeur général pour les entreprises
Ministère fédéral de l'économie, de la famille et de la jeunesse*

Belgique

Mme Sabine LARUELLE

*Ministre des petites et moyennes entreprises
(PME)
des indépendants, de l'agriculture et de la
politique scientifique*

Canada

Ms. Karen KASTNER

*Vice-présidente adjointe
Gestion de la planification sociale et des
stratégies
Banque de développement du Canada (BDC)*

Chili

Mrs. Ximena CLARK

*Chef de la Division PME
Ministère de l'économie*

Corée

Mr. Tae-il KIM

*Directeur général
Bureau pour l'innovation technologique
Administration pour les petites et moyennes
entreprises (PME)*

Espagne

**Mrs. Fátima MINGUEZ
LLORENTE**

*Directeur Général adjoint
Direction générale des politiques pour les PME
Ministère de l'industrie, du tourisme et du
commerce*

États-Unis

Ms. Marie JOHNS

*Administrateur adjoint
Administration des petites entreprises (SBA)*

Fédération de Russie

Mr. Andrei SHAROV

*Chef du Département de la régulation d'état de l'économie
Ministère du développement économique et du commerce*

M. Mikhail KOPEIKIN

*Membre du Conseil d'administration
Président adjoint
Corporation d'état, Banque pour le développement et les affaires économiques étrangères (Vnesheconombank)*

Finlande

Ms. Tuija OIVO

*Directeur général
Département pour l'emploi et l'entrepreneuriat
Ministère de l'emploi et de l'économie*

France

M. Frédéric LEFEBVRE

(Président de la réunion à haut niveau Bologne + 10)

Secrétaire d'État pour le commerce, l'artisanat, les petites et moyennes entreprises (PME), le tourisme, les services, les professions libérales et la consommation

Grèce

Mr. Michalis CHRYSOCHOIDES

Ministre de l'économie, de la compétitivité et du transport maritime

Hongrie

Dr. Balázs HIDVÉGI

*Secrétaire d'état adjoint aux affaires internationales et à l'Union Européenne
Ministère de l'économie nationale*

Indonésie

Mr. Neddy Rafinaldy HALIM

*Ministre adjoint
Département des réseaux de vente et d'affaires
Ministère du commerce et de la distribution*

Irlande

Ms. Críona BRASSILL

*Analyse économique
Département de la Compétitivité, des impôts et
des finances (Forfás)*

Israël

Mr. Ran KIVITI

*Chef de l'Agence des PME
Ministère de l'industrie, du commerce et du
travail*

Italie

Dr. Ludovica AGRÒ

*Directeur général
Ministère du développement économique*

Japon

Mr. Hitoshi ITO

*Directeur général
Département pour l'environnement de
l'entreprise Agence des petites et moyennes
entreprises(PME)*

Luxembourg

**Mme Françoise HETTO-
GAASCH**

*Ministre des classes moyennes et du tourisme,
Ministre de l'égalité des chances*

Mexique

Mr. Miguel MARÓN MANZUR

*Sous secrétaire d'état adjoint pour les petites et
moyennes entreprises (PME)
Ministère de l'économie*

Norvège

Mr. Reier SØBERG

*Secrétaire général
Ministère du commerce et de l'industrie*

Nouvelle-Zélande

Ms. Jo DOYLE

*Directeur
Branche de l'industrie et du développement
régional
Ministère pour le développement économique*

Pays-Bas

Mr. Rinke ZONNEVELD

*Directeur
Département pour l'entrepreneuriat
Ministère des affaires économiques*

Pologne

Mr. Rafal BANIAK

*Sous secrétaire d'état
Ministère de l'économie*

Portugal

Mr. Luis Filipe COSTA

*Président
Institut de soutien pour les petites et moyennes
entreprises et pour l'innovation (APMEI)*

République slovaque

Mr. Martin LINER

*Premier secrétaire
Commerce, industrie, investissement,
concurrence, économie
Représentation permanente de la République
slovaque auprès de l'OCDE*

République Tchèque

M. Jirí MICHOVSKÝ

*Directeur adjoint
Département pour l'entrepreneuriat
Ministère de l'industrie et du commerce*

Royaume-Uni

Mr. David WILSON

*Directeur adjoint
Direction des entreprises
Département pour les entreprises, l'innovation et
les qualifications*

Slovénie

Mr. Janko BURGAR

*Chef de l'Unité sur la compétitivité
Direction de l'entrepreneuriat et de la
compétitivité
Ministère de l'économie*

Suède

Mr. Göran MARKLUND

*Directeur général adjoint
Recherche et innovation pour la croissance
durable (Vinnova)*

Suisse

M. Christian WEBER

*Chef
Gouvernement en ligne pour les PME
Secrétariat d'état pour les affaires économiques*

Thaïlande

Ms. Wimonkan KOSUMAS

*Directeur général adjoint
Bureau des petites et moyennes entreprises
(OSMEP)*

Turquie

Mr. Niyazi ILTER *Sous-secrétaire adjoint*
Ministère de l'industrie et du commerce

Association européenne du cautionnement mutuel (AECM)

Mr. Michel COTTET *Vice-Président*

Association portugaise pour le développement économique et la coopération

Mr. Francisco MANTERO *Président*

Banque européenne d'investissement (BEI)

Mr. Richard PELLY *Directeur exécutif de la haute direction*

Banque interaméricaine de développement (BID)

Ms. Carmen PAGES-SERRA *Chef*
Unité du Marché du travail

Banque mondiale - FCI

Mr. Peer STEIN *Directeur exécutif*
Haute direction

Centre international du commerce (ITC)

Mrs. Patricia FRANCIS *Directeur exécutif*

Comité consultatif économique et industriel (BIAC)

Mr. Tadahiro ASAMI *Secrétaire général*

Commission syndicale consultative (TUAC)

Mr. John EVANS *Secrétaire général*

***Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
(CNUCED)***

Ms. Fulvia FARINELLI *Officier responsable des affaires économiques
secteur pour le développement des entreprises*

Conseil international pour les petites entreprises (ICSB)

Dr. David SMALLBONE *Président*

Corporation internationale de la finance (IFC)

Mr. Lars THUNELL *Vice président exécutif et Directeur exécutif*

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Dr. Mohamed-Lamine DHAOUI *Officier principal responsable du
développement de l'industrie
Secteur pour la promotion de l'investissement
et de la technologie*

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Mr. Guriqbal Singh JAIYA *Directeur
Division des petites et moyennes entreprises
(PME)*

Réseau international des PME (RIMPE)

Mr. Paolo ANSELMO *Président*

Sous-groupe du G20 sur le financement des PME

Ms. Susanne DORASIL *Co-présidente*

Union européenne (UE)

Mr. Christian WEINBERGER

*Conseiller pour l'entrepreneuriat et les politiques
sur les PME
Direction générale des entreprises et de
l'industrie*